



BULLETIN D'INFORMATION 2017 - N° 12 du 09/05/2017

Arrêté du 28 avril 2017 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du produit biocide « PHERO-BALL PIN » pour une période de 180 jours.

PDF joint : Arrêté du 28 avril 2017 autorisation par dérogation produit « PHERO-BALL PIN » paru au J.O. du 5 mai 2017.

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info